

COMMUNE DE PALLUD

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-31

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

Date de la convocation : 14.10.22

Date d'affichage : 14.10.22

Membres en exercice : 13

Membres présents : 11

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur James DUNAND-SAUTHIER Maire.

Excusés : Pavillet J, Simon Gaëlle

Secrétaire : Codecco Florence

BÂTIMENTS - SALLE COMMUNALE - RÉFECTION TERRASSE EXTÉRIEURE - DEMANDE DE SUBVENTION FDEC 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux à engager pour la réfection de la terrasse extérieure de la salle communale.

Considérant le devis de travaux dressé par la Société TARDY Menuiserie - Charpente, à La Bâthie, d'un montant de 50 542.00 € H.T. (*soit 55 596.20 € T.T.C.*).

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **Décide** d'entreprendre les travaux de réfection de la terrasse extérieure de la salle communale.
- **Accepte** le montant des travaux s'élevant à **50 542.00 € H.T.** (*soit 55 596.20 € T.T.C.*).
- **Sollicite** auprès de M le Président du Conseil Départemental l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2023.
- Le financement de ces travaux sera assuré par :
 - la subvention au titre du FDEC
 - la subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes « Bonus Ruralité » (en cours de demande)
 - les fonds propres de la Commune
- **S'engage** à commencer les travaux au cours de l'année qui suit la date de l'arrêté de l'octroi de la subvention.
- **Charge** M le Maire à réaliser toutes les formalités et signatures nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 21 octobre 2022

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER

